# 

* Date : 21-10-2004
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2004733697
* Auteur :

Par jugement du 12 octobre 2004, le tribunal de commerce de Liège a déclaré close, par absence d'actif, la faillite prononcée en date du 25 juin 2001, à charge de la S.P.R.L. Assistance contre les Accidents aux Bâtiments et à la Nature, en abrégé « A.A.B.N. », établie et ayant son siège social à 4430 Ans, rue du Cimetière 106, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° 0457.055.387, a déclaré la société faillie inexcusable et a déchargé de ses fonctions le curateur Me Frédéric Kerstenne, avocat à 4000 Liège, boulevard d'Avroy 7c.
Aux termes de l'article 185 du Code des sociétés, est réputé liquidateur M. Jean-Marie Raick, domicilié à 4430 Ans, rue du Cimetière 106.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) A. Herten.